



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PÔLE RESSOURCES – SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

MARCHÉ PUBLIC D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉVISION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) À HORIZON 2027-2033

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R2123-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 26.068.1 du Conseil communautaire du 7 avril 2026 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

Considérant que, dans le cadre de la révision de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Communauté de communes La Domitienne souhaite se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien l'évaluation du PCAET 2020-2026, le diagnostic du nouveau PCAET, la stratégie 2050 de transition écologique du territoire, la feuille de route à 6 ans et la concertation territoriale associée (communes, partenaires publics, monde économique, citoyens), ainsi que l'évaluation environnementale stratégique du nouveau PCAET (à élaborer au fur et à mesure des étapes précédentes) ;

Considérant qu'il est attendu que le titulaire accompagne La Domitienne jusqu'à l'adoption définitive du nouveau PCAET (deuxième semestre 2027) ;

Considérant que, pour ce faire, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 9 décembre 2025, pour une remise des offres avant le 26 janvier 2026 à 14 heures ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, les entreprises AERE, AREC, EAU, MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT, Solution transition et les groupements ECO2 INITIATIVE / GREENSELIPAR / MR Environnement, INDIGGO/DEMOPOLIS, AKAJOULE/ETHICS GROUP, NEPSEN/ILO, BL EVOLUTION/PLANETE PUBLIQUE ont remis une offre ;

Considérant qu'au terme de l'analyse des offres reçues, la proposition apparue économiquement la plus avantageuse, conformément aux critères de jugement des offres fixés, est le groupement ECO2 Initiative / GREENSELIPAR / MREnvironnement sis 11 impasse Barutel - 31300 TOULOUSE ROSIERS, pour un montant de 61 320 € HT soit 73 584 € TTC ;

I. DÉCIDE de conclure un marché dont l'objet est « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial à horizon 2027-2033 » avec le groupement ECO2 Initiative / GREENSELIPAR / MREnvironnement, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 61 320 € HT soit 73 584 € TTC.

II. RAPPELLE que les crédits afférents sont prévus au budget principal de l'exercice concerné.

III. RENDRA COMPTE de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

V. CHARGE le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le 21 AVR. 2026

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Alain CARALP



Décision transmise au représentant de l'Etat le 23 AVR. 2026

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 23 AVR. 2026

Décision présentée au Conseil communautaire du